

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-06-27-004

Séance du 27 juin 2022

Date de convocation : 21 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.
La séance a eu lieu en public.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Laurence RAVERO, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, René BERTRAND, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Jean-Paul DA SILVA, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, Maryse PACCARD, Manon RIGOLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Franck GENILLON (procuration à Virginie BECQUET), Irène TOST (procuration à Romain DAUBIE) Christian PRADIER (procuration à Mustafa SARIKAYA), Pascal JUSSEAU (procuration à Anne FABIANO), Jean-Luc CHARVET (procuration à Karine GARNIER),

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne FABIANO

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoirs : 5

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2021 - Budget principal de la Commune

Rapporteur : Madame Aurore SAMIER, Adjointe en charge des finances

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte de gestion 2021 dressé par le comptable public ;

Vu le compte administratif 2021 du budget principal de la Commune dressé par Monsieur le Maire de Montluel ;

Le tableau des résultats de l'exercice 2021 est le suivant :

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	1 719 066.21 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	- 81 124.33 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	523 858.80 €
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	604 983.13 €
Solde du résultat de fonctionnement – report compte R 002	1 114 083.08 €

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 719 066.21 € comme suit :

- **Un report en recettes de fonctionnement au compte R002 d'un montant de 1 114 083.08 €**
- **Une affectation en recettes d'investissement au compte 1068 d'un montant de 604 983.13 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE la reprise des résultats de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022 telle qu'indiquée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme je certifie
que le présent acte a été publié ou
notifié selon les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ